



VILLENEUVE-SUR-LOT
Direction de la Communication

Communiqué

Mardi 2 juillet 2019

Mesures estivales La place Lafayette rendue aux piétons

La place Lafayette redevient piétonne le temps de l'été. Cette mesure prendra effet à compter du mercredi 3 juillet jusqu'au dimanche 1er septembre inclus.

Libéré des voitures, ce site, qui compte parmi les plus fréquentés de la Bastide en période estivale, se prêtera à l'accueil de nombreuses festivités. Il retrouvera ainsi sa vocation première d'espace d'animation et de rencontres, apprécié aussi bien des promeneurs que des touristes ou des clients des nombreux cafés et restaurants.

Durant cette période, la circulation et le stationnement sont donc interdits sur la place. La circulation est également interdite (sauf livraisons, services publics et riverains) dans les rues Jean-Jacques Rousseau et du Collège, entre la rue des Girondins et la place Lafayette.

ontacts presse

Yannick Lemarchand, Directeur de Cabinet 05 53 41 53 15 / 06 86 07 46 04 - y.lemarchand@mairie-villeneuvesurlot.fr
Magali Perez, Service Communication 05 53 41 53 88 / 07 86 83 86 27 – m.perez@mairie-villeneuvesurlot.fr